



Admission

Moniteur-Educateur 2020-2021

COMMENT S'INSCRIRE ?

Compte tenu du report des épreuves lié à des circonstances sanitaires exceptionnelles, les inscriptions sont à nouveau ouvertes.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur notre site du Mercredi 13 Mai 2020 12h00 au Vendredi 29 Mai 2020 12h00.

Il est à envoyer, accompagné des pièces demandées et du justificatif de virement (capture d'écran), par mail à : admission@arifts.fr au plus tard le lundi 1er juin 2020 23h59.

POUR LE VIREMENT : Merci de prendre en compte les délais imposés par certaines banques pour l'ajout d'un nouveau bénéficiaire.

Votre dossier doit être **COMPLET** justificatif de virement inclus le Lundi 1er Juin 2020 à 23h59.

Aucun délai supplémentaire pour ce motif ne sera accordé.

L'épreuve de niveau se déroulera le Jeudi 11 Juin 2020 au matin. Les épreuves orales se dérouleront du Lundi 22 au Vendredi 26 Juin 2020.

Les résultats seront communiqués par mail le Jeudi 2 Juillet 2020 à 17h00.

CHOIX DU SITE DE FORMATION :

Le choix du site de formation (site nantais **ou** site angevin) s'opère au moment du dossier de candidature.

Ce choix engage le candidat pour les 2 ans de formation.

Il existe 3 situations pour rentrer en formation :

- Les personnes **en poursuite de scolarité** (sans interruption dans leur scolarité).
La réalisation d'un Service civique est une interruption dans la scolarité. Par conséquent, il convient de s'inscrire comme demandeur d'emploi ;
- Les personnes inscrites comme **demandeurs d'emploi**, détachées de tout employeur ;
- Les personnes **en situation d'emploi**.

Attention votre situation doit impérativement rester la même de votre candidature à la fin de la formation :

- ✓ Si votre situation change entre votre candidature et votre entrée en formation, vous ne pourrez plus rentrer en formation.
- ✓ Si votre situation change pendant la formation, vous ne pourrez pas poursuivre votre formation en étant financé par la Région.